

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2024-2-7-2

Séance du jeudi 20 juin 2024

PROPOSITION D'ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - 4ÈME PHASE 2024-2029

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L.572-1 et suivants et R. 572-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental de Bas Rhin N° CD-2018-130 du 13 décembre 2018 relative à la Proposition d'approbation du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement - troisième échéance (2019-2023),
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de Haut-Rhin n° CP-2020-12-3-7 du 11 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de troisième échéance (PPBE3 2019-2023)
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux Réseaux et Mobilités du 6 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement –PPBE 4^{ème} échéance du réseau routier départemental de la Collectivité européenne d'Alsace dans sa version à présenter lors de la consultation du public prévue par le Code de l'environnement, telle qu'annexée à la présente délibération,
- Approuve les modalités de la consultation du public pour un coût estimé à 5 000 € HT :
 - o publication d'un avis dans la presse locale : 15 jours avant le lancement de la consultation du public ;
 - o consultation du public : mise à disposition pendant deux mois du projet de PPBE du 15 juillet au 20 septembre 2024 ;

- Consultation dématérialisée du PPBE sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace avec une lecture numérique du PPBE, ainsi qu'un formulaire pour recueillir les remarques du public ;
 - Le public pourra également consulter le projet de PPBE 4^{ème} échéance sur différents sites de la collectivité:
 - Les Services Routiers de SAVERNE, HAGUENAU, SELESTAT, ENSISHEIM et ALTKIRCH
 - Les Hôtels d'Alsace, Place du Quartier Blanc à STRASBOURG et 100 Avenue d'Alsace à COLMAR
- Prend acte que le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (ou la Commission permanente par délégation du Conseil) sera appelé à approuver la version définitive du PPBE, à l'issue de la phase de consultation du public.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P076</i>	<i>O001</i>	<i>P076E02</i>	<i>T06</i>	<i>(1513) - 20-2031-843</i>	<i>5 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>5 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote